



Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Pour information

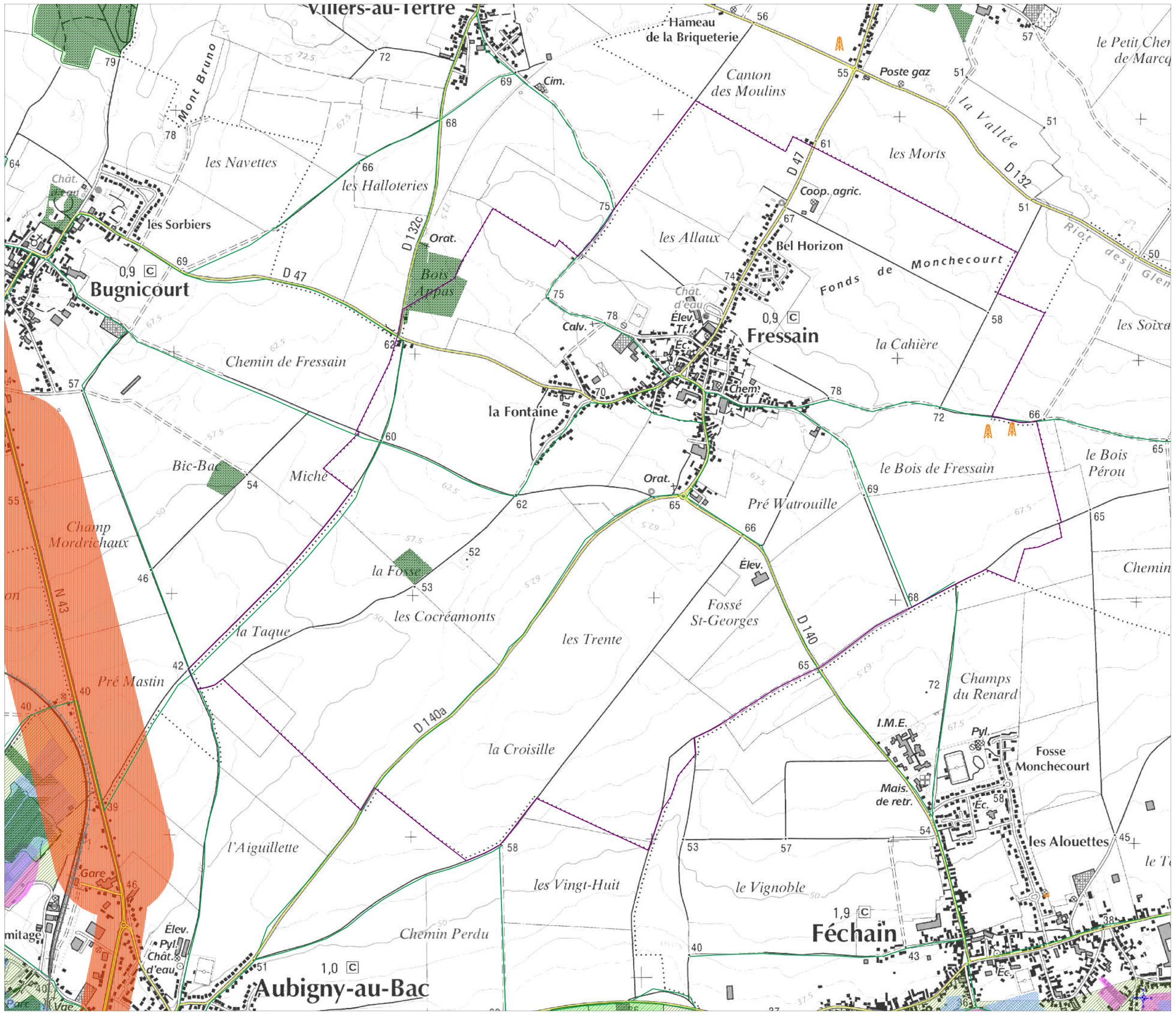
Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Nord

Carte Assemblée n° : 13040312
Échelle : 1 : 10 000
Sources : Données DSD, DSD Nord Pas-de-Calais
(1) Scan 25 kg - Pulp
Email : dtdm-nord@nord.gouv.fr

- Limite communale de FRESSAIN
- Infrastructures**
 - Départementale
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PdiPr)
Source : Conseil Général 59
 - Voie Bruyante - Secteur de Bruit
Source : Dtdm 59
- Patrimoine Naturel**
 - Inventaire Espace Boisé 2005
Source : Dtdm 59 - Sigale Conseil Régional
- Risques**
 - Inventaire Puits de Mine
Source : Charbonnages de France - Brgm



Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un score affiché par le bruit est défini annuellement de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).



A
n
n
e
x
e
s